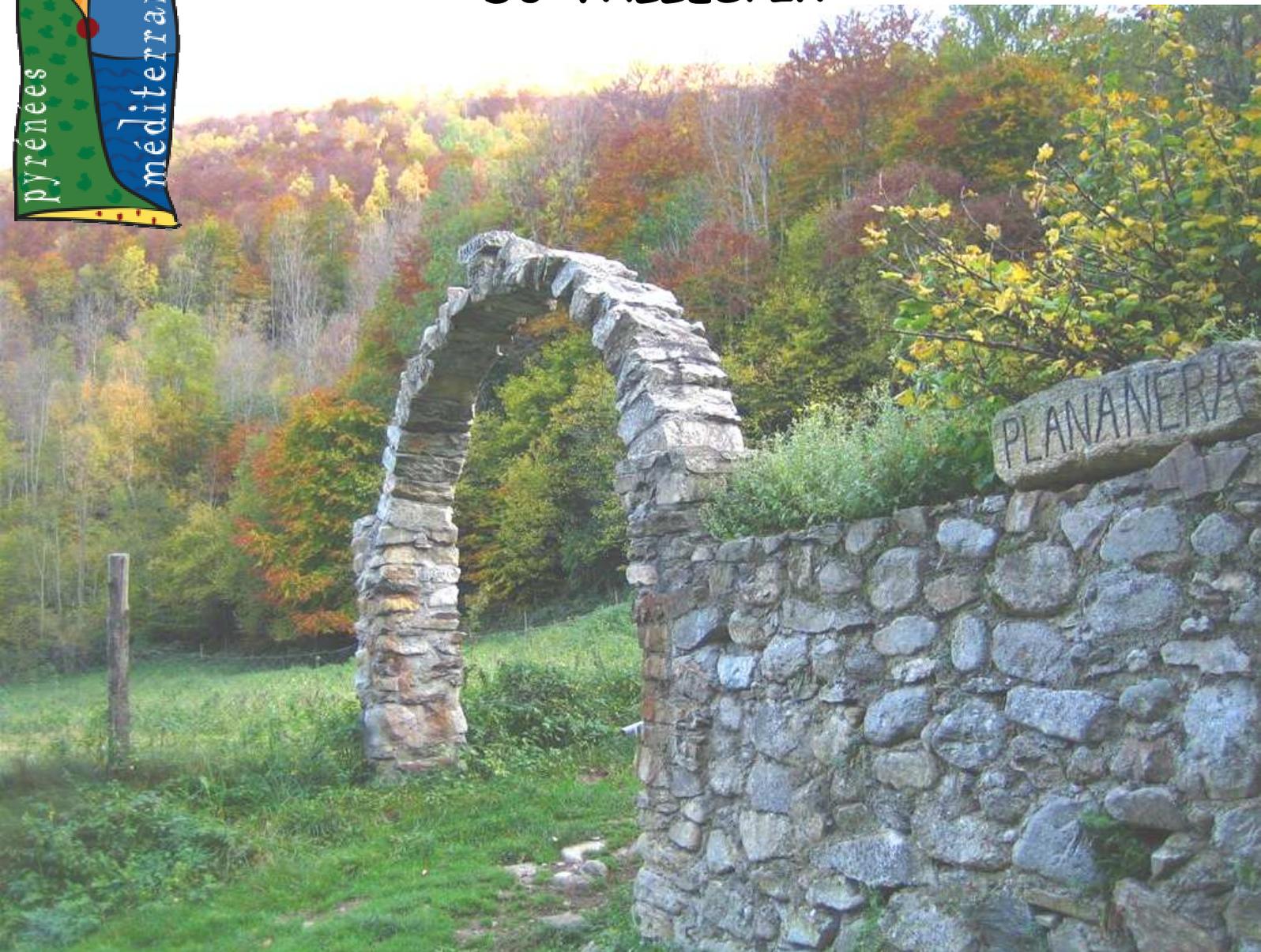


CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU VALLESPIR



DIAGNOSTIC ET ENJEUX

ESCOTEU EL VALLESPIR

*Passajants descobrint el Vallespir, escolteu !
Escolteu i oireu !
Al vent que passa, pareu l'orella,
Oireu el dring de l'esquella,
D'un ramat en transhumància,
Sobre el sender, corrin amb impaciència,
Per arribar al corral del Canigó,
Per passar-hi l'estiu i fugir la forta calor.*

*Passajants descobrint el Vallespir, escolteu !
Escolteu i oireu,
Cantar el tec, gran amic del Vallespir,
Escolteu bé, sigueu orella fi,
El tec despreocupat,
Canta el seu riberal encantat,
I fent la mofa al vell flabiol,
Oireu refilar un atrevit rossinyol.*

*Amics del Vallespir, fent silenci, camineu !
Escolteu i oireu,
Passant l'alegre Tramuntana,
Dins el fullam, cantar la sardana,
Com de la Presta fins Ceret,
Oireu la fada i el seu follet
Sobre un sender de vora del Tec,
Corint, Corint molt apressats, fins algun aplec !*

PERE GUISSSET

I- Le territoire du Vallespir	9
1- Le contexte socio économique.....	9
a- Le Pays Pyrénées-Méditerranée	9
➤ Le territoire	9
➤ La charte	11
➤ Les projets structurants liés à la forêt	12
b- Le Groupe d' Action Locale	15
c- Périmètre et caractéristiques administratives	16
➤ Le territoire de la CFT	16
➤ La communauté de communes du Haut Vallespir.....	16
d- Evolution de la démographie et densité.....	18
➤ Démographie	18
➤ Pyramide des âges	22
➤ Densité.....	23
e- Activités et occupation du sol.....	23
➤ Agriculture.....	24
➤ Thermalisme	29
➤ Tourisme	29
2- Le patrimoine culturel	34
a- Histoire du territoire	34
➤ L'industrie du fer	34
➤ L'aiguat.....	35
b- Patrimoine, arts et savoirs-faire locaux	36
c- Paysages	40
3- Le patrimoine naturel	43
a- Contexte géographique	43
b- Climat	45
c- Relief	47
d- Géologie	49
e- Faune, flore, et habitats	51
➤ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	51

➤ Arrêté préfectoral de biotope	55
➤ Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	55
➤ Le réseau Natura 2000	57
➤ La Réserve Naturelle de Prats de Mollo-La Preste	63
➤ Le réseau des Sites Classés et des Sites Inscrits	67
➤ Opération Grand Site Canigou	69
➤ Les Réserves Biologiques Domaniales	71
f- Le Tech et le Contrat Rivière	72
4- Risques naturels.....	76
a- Erosion.....	76
b- Crues torrentielles.....	77
c- Avalanches	77
d- Chutes de blocs	77
e- Incendies	77
f- Aléas, enjeux et risques	80
g- Rôle de protection de la forêt	81
II- Etat des lieux de la forêt et de la filière forêt-bois en Vallespir	82
1- Caractéristiques générales.....	82
a- Périmètre d'étude.....	82
b- Composition	87
➤ Données générales	87
➤ Le châtaignier	90
c- Structure	97
d- Répartition	98
e- La propriété	103
➤ La forêt privée	103
➤ La forêt publique	112
2- La gestion en forêt	117
a- En forêt privée	117
➤ Le Plan Simple de Gestion	117
➤ Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles.....	119

➤ Les acteurs de la forêt privée	119
b- En forêt publique	124
c- La Gestion durable	125
d- Position des élus sur la gestion forestière	127
3- La mobilisation de la ressource	129
a- Desserte	129
b- Exploitabilité et exploitation	134
c- Les entreprises d'exploitation forestière	136
d- Produits	140
4- Autres activités en forêt	146
a- Chasse	146
b- Tourisme et activité de loisirs	146
c- Champignons	151
d- Sylvopastoralisme	153
e- La position des propriétaires privés	154
f- La position des élus	154
III- Enjeux et objectifs stratégiques	156

La démarche Charte forestière de territoire

Contexte réglementaire

La loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt, accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, introduisant la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 du Code Forestier qui prévoit la mise en œuvre de chartes forestières de territoire.

« Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant à :

- ✓ garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes,
- ✓ contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers,
- ✓ renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits,
- ✓ favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier. »

La circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 précise les modalités d'élaboration de ces chartes forestières de territoire. Elle rappelle que « la charte forestière de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ».

Objectifs de la démarche

Une charte forestière de territoire est établie pour une durée **déterminée, définie par les acteurs**, variable suivant les projets et renouvelable, reposant sur un principe de volontariat. Elle se doit de concerner un **territoire identifié** et pertinent pour élaborer un programme d'actions **pluriannuel**. Le projet de CFT ne doit pas négliger l'aspect **multifonctionnel** des forêts concernées. Il permet d'ancrer l'orientation des actions en faveur d'une **gestion durable** des forêts dans une démarche de **contractualisation** entre **offreurs** (propriétaires et gestionnaires de la forêt) et **demandeurs** (tous publics : riverains, associations d'usagers, socioprofessionnels, collectivités, propriétaires forestiers).

➤ Une large concertation :

*« La consultation et la concertation préalables à la rédaction de la charte de territoire forestier doivent permettre le débat et les échanges entre les propriétaires et les gestionnaires forestiers, privés ou publics, considérés comme les responsables de la gestion durable de la forêt et les collectivités, les représentants des usagers, les acteurs économiques et, le monde associatif au sens large, considérés comme des donneurs d'ordre ».*¹

Au delà d'un simple diagnostic de la problématique forestière, cette démarche a pour objectif de catalyser les énergies et les initiatives de l'ensemble des acteurs locaux et de les engager via des partenariats, dans la réalisation des objectifs fixés. Ainsi, pour que cette charte devienne un outil d'aménagement du territoire intégré et reconnu par tous et un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus, l'ensemble des usagers et les partenaires institutionnels, il convient de placer la concertation et la médiation comme fondement de la démarche.

➤ Une multifonctionnalité affichée :

Intégrer la multifonctionnalité dans un projet de territoire forestier, c'est permettre une intégration optimale des activités spécifiques qui s'y déroulent (filière bois, agriculture, sylvopastoralisme, tourisme...) et la promotion d'actions au regard des enjeux qui lui sont spécifiques (protection des sites, paysages, attentes sociales, débouchés économiques des

¹ Extrait de la circulaire du 15 février 2001, « Chartes de territoire forestier, mise en place expérimentale – Annexe 5 » / DERF – Sous-direction de la forêt et Sous-direction des industries du bois

produits, préservation du patrimoine...). Cet aspect de la démarche va permettre de travailler sur les trois pôles identifiés par la circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 : environnemental, économique et socioculturel.

➤ **Une approche territoriale intégrée :**

L'intégration d'une démarche territoriale au sein des politiques forestières régionales représente un enjeu important dans les années qui viennent pour le devenir et la valorisation de la forêt en Vallespir. C'est pourquoi, le fait d'insérer davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel et de faire participer les acteurs locaux à la définition des choix de développement et à leur mise en application, apparaît comme essentiel aujourd'hui.

➤ **Une planification stratégique :**

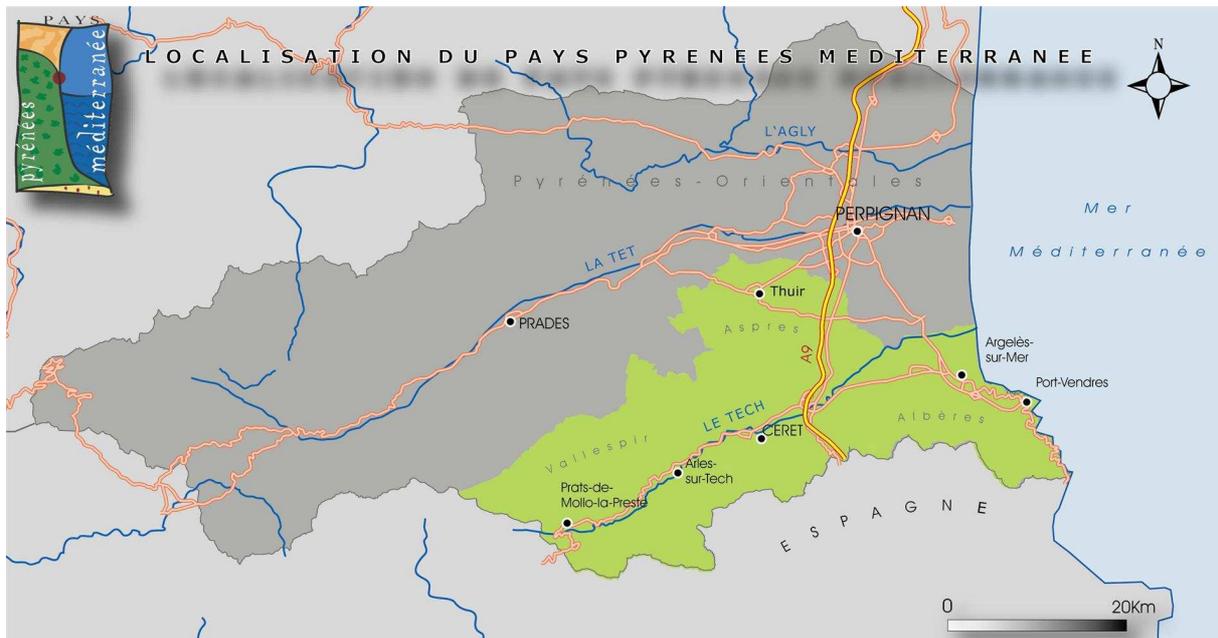
A l'issue de la première phase de diagnostic, la rédaction de fiches-action va permettre de définir un programme pluriannuel intégrant une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Il s'agit donc, pour les collectivités concernées, de mettre sur pied une démarche d'aide à la réflexion stratégique en matière de planification forestière et de poser ainsi les bases de la politique forestière au sens large, appliquée localement.

I- Le territoire du Vallespir

1- Le contexte socio économique

a- Le Pays Pyrénées-Méditerranée

➤ Le territoire



Le Pays Pyrénées-Méditerranée couvre un territoire formé de 6 cantons (Argelès sur Mer, Arles sur Tech, Cérét, Côte Vermeille, Prats de Mollo, Thuir), 57 communes pour une population de 84 720 habitants.

Ce territoire, avec des diversités internes, présente une forte cohérence qui s'appuie sur la géographie : massifs des Albères et des Aspres, vallée du Tech et son ouverture sur le littoral ; sur l'histoire et la communauté de culture catalane ; sur l'existence d'une entité économique et fonctionnelle qui, de tous temps, a associé la montagne, les piémonts et le littoral.

Le diagnostic de territoire réalisé en juillet 1999, révèle de nombreux atouts mais aussi des faiblesses, justifiant les choix stratégiques retenus dans sa charte de développement :

Les principaux atouts	Les principales faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une position stratégique • Un réseau équilibré de petites villes • Une infrastructure littorale, support d'une activité touristique considérable • Un potentiel agricole important • Un tissu d'entreprises diversifié • Une présence significative en recherche et développement • Un patrimoine culturel support d'une politique active • Un patrimoine naturel remarquable • Une véritable dynamique de développement local qui repose sur une équipe structurée, gage d'une animation permanente 	<ul style="list-style-type: none"> • Une urbanisation insuffisamment maîtrisée • Isolement et faible retombée locale des industries • Le marché du travail est caractérisé par la précarité • Inégalité du développement territorial • des activités traditionnelles menacées • Un milieu naturel fragile



➤ La charte

Selon les règles législatives, la Charte de territoire des Pays présente « *un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural* »². Elle doit apporter une vision prospective du territoire à 10 ans, fruit d'une démarche participative, selon une approche globale couvrant les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale du développement. Elle doit également prendre en compte les autres démarches de projet engagées sur le territoire mais aussi sur les territoires voisins.

Le projet de territoire approuvé par l'ensemble des communes du périmètre et de leurs groupements, reconnu par arrêté préfectoral le 30 mars 2004, vient dans la suite logique d'une dynamique de développement local centrée sur une alternative à l'attraction de Perpignan.

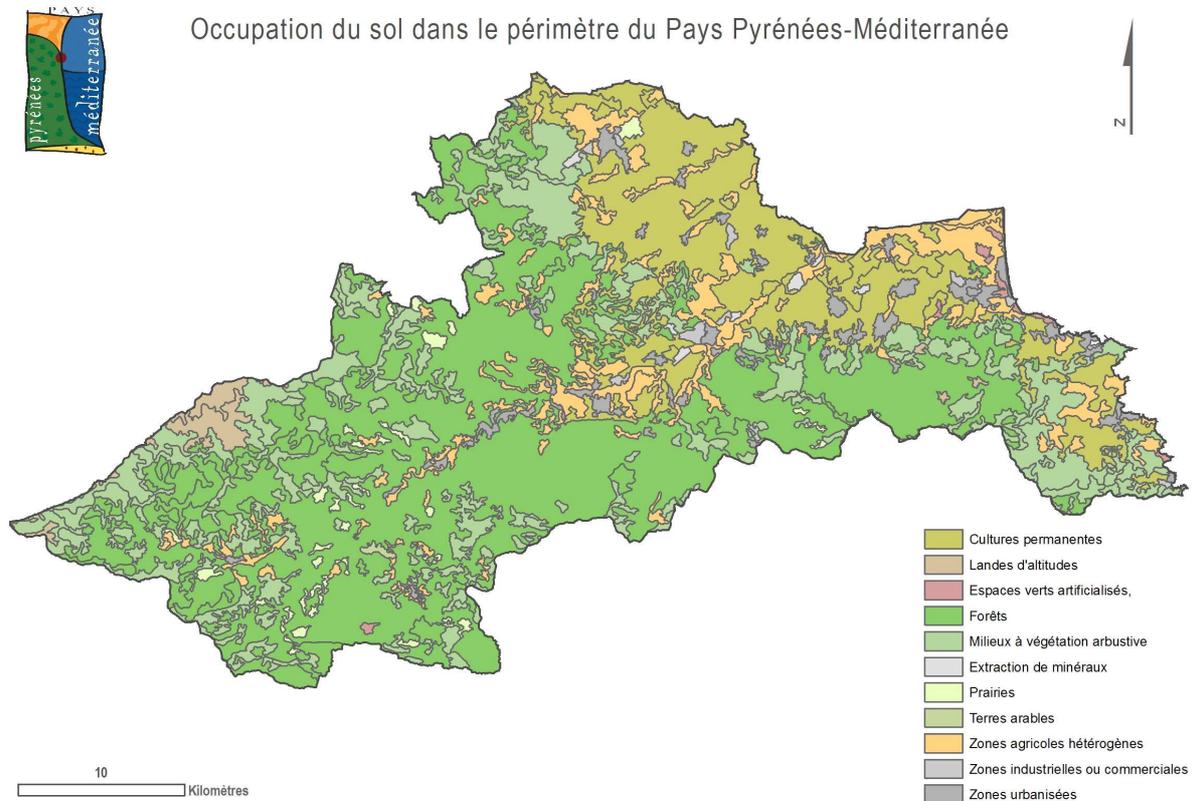
Il repose sur une volonté locale de dynamiser le territoire et son économie, de valoriser le patrimoine naturel et culturel, dont il regorge, et de mettre en place une complémentarité productive entre littoral et arrière-pays. Le projet a défini les quatre axes stratégiques de développement dans lesquels doivent s'inscrire les projets de tous les secteurs d'activité (forêt, commerce, tourisme, emploi, agriculture, thermalisme, éducation, santé, environnement, culture, etc.) :

- Axe 1 : Préserver et valoriser les qualités du territoire
- Axe 2 : Capter les flux économiques
- Axe 3 : Développer la coopération et les échanges transfrontaliers
- Axe 4 : Articuler le développement des pôles et des territoires

La stratégie en faveur de la forêt au sens large s'est révélée particulièrement transversale au cours de la concertation menée pour l'élaboration de la charte. En effet, parce qu'elle concerne aujourd'hui les secteurs à la fois économiques, sociaux, culturels et environnementaux, la forêt et le bois peuvent jouer plusieurs rôles : production, conservation, protection, loisirs, patrimoine, détente, réduction de l'effet de serre, etc.

² « Guide Pays - guide méthodologique pour la mise en œuvre des pays » DATAR juin 2004

➤ Les projets structurants liés à la forêt



Depuis bientôt dix ans, le Pays Pyrénées-Méditerranée œuvre en faveur d'un développement cohérent du territoire.

Si aujourd'hui les acteurs de la forêt sont présents dans la programmation et la négociation territoriale, c'est grâce à leur implication, d'une part en amont, lors de l'élaboration de la stratégie du Pays et, d'autre part, de manière continue, dans le suivi des différents projets.

On peut distinguer deux types d'opérations liées à la forêt :

- Les opérations transversales, dans lesquelles la forêt est un domaine développé parmi d'autres. On peut citer le projet d'inscription du massif des Albères au Patrimoine mondial de l'Unesco, qui présente la forêt comme un patrimoine identitaire à valoriser durablement. On retrouve également le Schéma d'Aménagement et de Développement Touristique, détaillé ci-après, identifiant la forêt comme composante essentielle d'un développement cohérent à l'échelle du territoire, ou encore la création d'une agence locale de l'énergie. La forêt fait partie intégrante de cette dernière, compte tenu de sa

contribution à la réduction de l'effet de serre, du caractère renouvelable du bois en tant qu'énergie et de sa performance en tant que matériau. Enfin, la stratégie mise en place par le Pays en faveur de l'emploi et de la formation prend en compte la filière forêt-bois comme un secteur à part entière qui connaît des difficultés liées au manque de main d'œuvre.

■ Les opérations spécifiques, où la forêt occupe une place centrale :

- Le programme de la *Gestion Forestière Transfrontalière* : Ce projet, mis en œuvre à travers la programme d'initiative communautaire Interreg IIIA, s'inscrit dans la stratégie forestière de l'Union Européenne qui prévoit la reconnaissance de la diversité des milieux associés à la forêt, son rôle multifonctionnel et la nécessité d'y conduire un développement écologique, économique et social durable. Le Pays Pyrénées-Méditerranée a donc travaillé en coopération avec le Consorci des Gavarres et le Consorci de l'Alta Garrotxa (Espagne) pour expérimenter des projets pilotes dans un objectif d'amélioration de la gestion forestière, de valorisation du potentiel économique de la forêt, de conservation du patrimoine naturel et de dynamisation de l'espace transfrontalier.

- *Le programme d'accompagnement de la filière Bois Energie* : Face à un gisement important sur le territoire et à un déficit de valorisation de la ressource bois, les acteurs du Pays Pyrénées-Méditerranée ont souhaité, en lien avec le programme national et sa déclinaison



départementale, encourager la structuration locale de la filière Bois Energie. Grâce à la réalisation d'études de gisement, d'implantation de plateformes de stockage, ou encore de prédiagnostics de faisabilité, une dynamique semble se mettre en place sur le territoire, et plus particulièrement sur le Vallespir, thématique qui sera développée ultérieurement.

- *Le programme de valorisation des essences forestières locales dans la construction* : Ce programme vise également à valoriser localement les forêts du Pays. Il correspond à une déclinaison de l'accord cadre national « *Bois Construction Environnement* », qui accompagne l'application de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. A partir d'un état des lieux sur la place du bois dans les documents d'urbanisme, l'objectif est d'accompagner et sensibiliser en priorité les collectivités locales à l'utilisation d'une ressource renouvelable disponible sur le territoire.

- *La Charte forestière de territoire de la suberaie des massifs des Albères et des Aspres* : retenue à titre expérimental par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en 2001, la suberaie des massifs des Albères et des Aspres fait l'objet depuis 6 ans d'une réflexion concertée pour sa gestion, sa protection et sa mise en valeur. Sa signature en octobre 2004, a permis aux acteurs locaux d'être retenus aux trois appels à projets lancés par la DATAR (actuellement DIACT) en 2004 et 2005. Au total, sept projets issus de la réflexion CFT ont pu être mis en œuvre. Le montage en 2006 d'un projet de coopération, au titre du volet 2 du programme Leader +, permet aujourd'hui de réaliser six opérations en faveur de la suberaie catalane.



b- Le Groupe d'Action Locale

Leader + est un programme d'initiative communautaire qui vise à soutenir les territoires ruraux porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur. Ces territoires, appelés Groupes d'Action Locale (GAL), ont ainsi les moyens de mettre en œuvre une expérimentation en matière de création et de développement de nouvelles activités en lien avec la valorisation de leurs ressources propres. En plus de la mise en œuvre de la stratégie locale du territoire, Leader + accompagne les GAL qui souhaitent coopérer ensemble.

Pour la période 2000 - 2007, le Pays Pyrénées-Méditerranée porte la stratégie Leader, ce qui a permis d'engager plusieurs opérations autour du thème de « l'utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et les services du territoire ». Cinq fiches actions ont ainsi été retenues par les acteurs locaux, dans lesquelles doivent s'inscrire les projets proposés :

1-Créer un réseau d'information territoriale

2-Améliorer la qualité des produits et des savoirs-faire du Pays et en conforter la compétitivité

3-Promouvoir les produits et services du territoire grâce à de nouvelles pratiques et aux nouvelles technologies

4-Former les acteurs du Pays

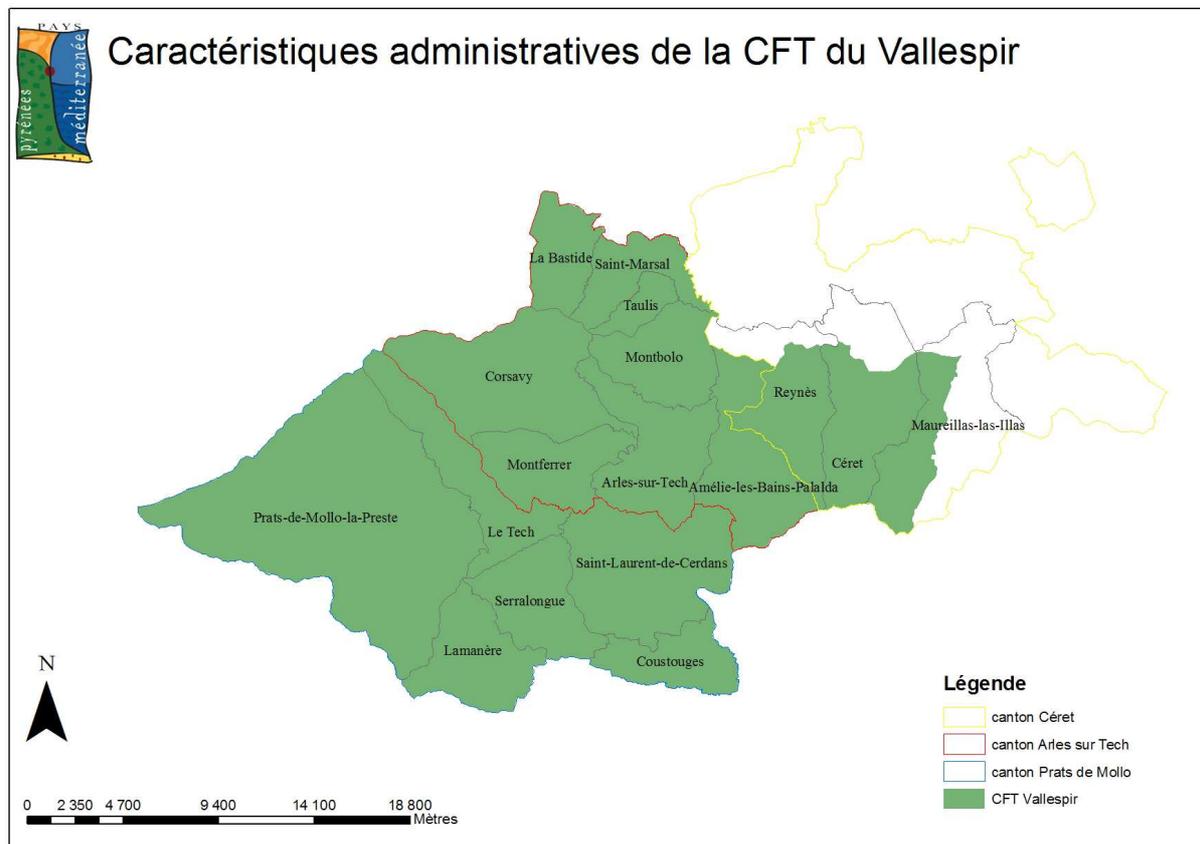
5-Les nouvelles technologies au service de l'identité culturelle et en appui à une ouverture à la Catalogne sud

C'est dans ce cadre, par exemple, qu'on pu être financées des opérations du type :

- Elaboration de la charte forestière de territoire de la suberaie des massifs Albères et Aspres,
- Réalisation d'études sur l'aléa feu de forêt et les moyens de le contrer sur la commune de Caixas,
- Programme d'accompagnement de la filière bois énergie sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée,
- Valorisation et réhabilitation des friches sur le piémont des Albères et des Aspres,
- Développement de la trufficulture en Vallespir.

c- Périmètre et caractéristiques administratives

➤ Le territoire de la CFT



Le territoire du Vallespir est à cheval sur trois cantons : le canton de Céret, le canton d'Arles sur Tech et le canton de Prats de Mollo. Il comprend l'intégralité des communes des cantons d'Arles sur Tech et de Prats de Mollo, regroupées au sein de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, et ne concerne qu'en partie les communes de Reynès, Céret et Maureillas Las Illas pour le canton de Céret.

Sa surface totale est d'environ 50 400 hectares.

➤ La communauté de communes du Haut Vallespir

Précédée par une association fonctionnant à partir de la Charte Intercommunale du Haut et Moyen Vallespir, la communauté de communes du Haut Vallespir a été créée le 1^{er} janvier 2005, avec un réel démarrage au 1^{er} janvier 2006. Elle est aujourd'hui présidée par Monsieur Alexandre REYNAL, maire d'Amélie les Bains et conseiller général des Pyrénées-Orientales.

La surface totale du territoire est de 41 000 hectares.

Avec comme compétences l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés, etc., la communauté de communes du Haut Vallespir adopte une démarche d'organisation d'un espace de solidarité en vue d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Les nouvelles technologies, la forêt, le bois-énergie, le patrimoine naturel et bâti, le tourisme et les services collectifs sont les grands axes autour desquels s'élaborent les projets. Ainsi, on retrouve plusieurs actions réalisées ou en cours, telles que :

- la mise en place de cyber-bases : il est prévu d'équiper et de former toutes les communes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- l'élaboration d'une photothèque concernant le Haut Vallespir sur le patrimoine naturel et bâti,
- la labellisation FFC de sites VTT,
- la collaboration avec le Pays Pyrénées-Méditerranée sur l'élargissement du réseau local de randonnée pédestre,
- l'animation du territoire pour la promotion du bois énergie,
- la mise en place du dispositif d'enlèvement des ordures ménagères avec la création de deux déchetteries,
- la création de plateforme de séchage et de stockage de plaquettes forestières pour le Bois Energie.

La commission forêt de la charte intercommunale du Haut et Moyen Vallespir (association ayant servi de support à la création de la communauté de communes) est à l'origine de plusieurs actions concernant la filière forêt-bois, depuis 1984 :

- inventorier le statut des forêts de chaque commune (forêts domaniales, communales et privées),
- étudier la structuration de l'offre de bois de chauffage aux particuliers,
- concevoir des projets touristiques liés à la forêt,
- développer le partenariat avec les professionnels de l'ONF et du CRPF, les associer à la définition des axes de travail.

Lieu de réflexion, d'information, de concertation et d'animation déjà organisé, l'ensemble de ces communes semble un périmètre d'étude pertinent pour mener à bien une démarche de charte forestière de territoire.

d- Evolution de la démographie et densité

➤ Démographie

Sur le territoire de la CFT du Vallespir, on trouve, aujourd'hui, environ 20 000 habitants.

Entre 1846 et 1968, on retrouve, à peu de choses près, les mêmes chiffres pour la population du Vallespir. Mais cette stabilité n'est qu'apparente.

Pendant une grande partie du XIX^{ème} siècle, on constate en effet, dans la plupart des communes du Vallespir, un déclin démographique. Cette décroissance ne se produit pas à la même date dans chaque localité, ce qui explique une évolution en « dents de scie » de la population totale de la zone. C'est à l'émigration qu'il faut attribuer la responsabilité de ce dépeuplement. Par son action directe, elle opère un prélèvement important dans la population, puis, en se poursuivant, provoque un vieillissement démographique. Le nombre de jeunes adultes diminue, les tranches les plus âgées augmentent leur part dans la population totale, la régression des naissances s'amorce et quelques vingt années plus tard, cette « dénatalité » se traduit par un nombre restreint de jeunes adultes qui, à leur tour, seront en âge d'émigrer : c'est le mécanisme traditionnel de l'exode rural qui s'est développé à la fin du XIX^{ème} siècle pour se poursuivre dans la première moitié du XX^{ème}.

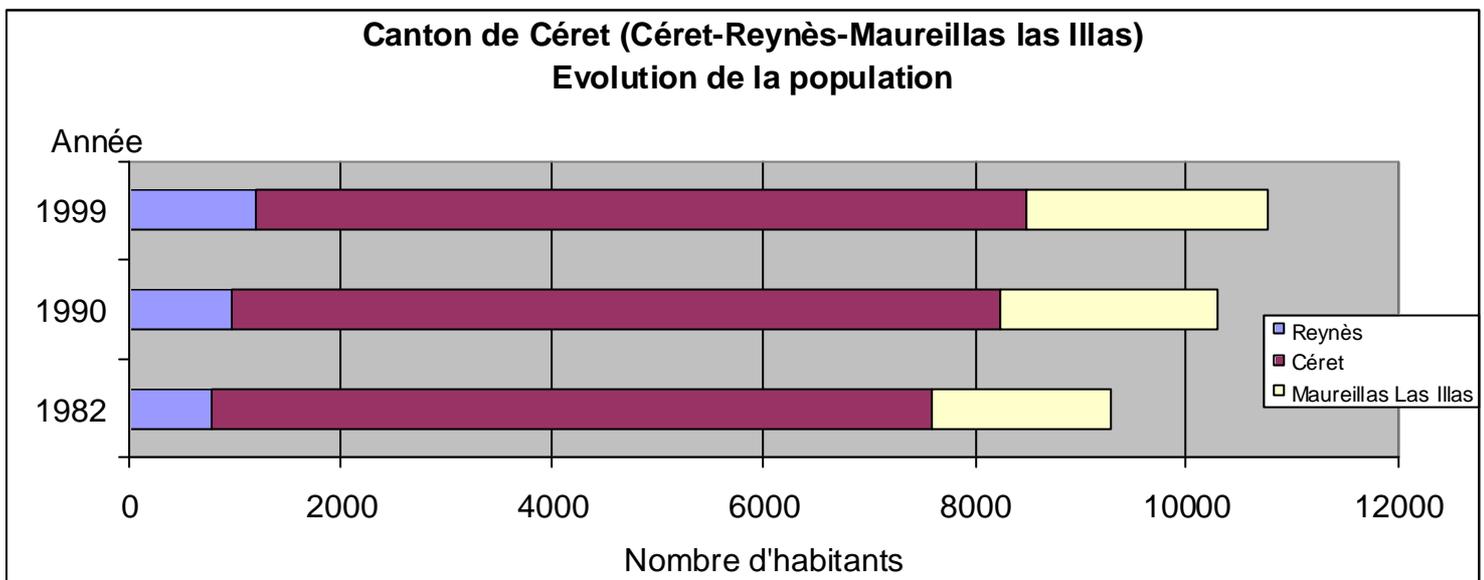
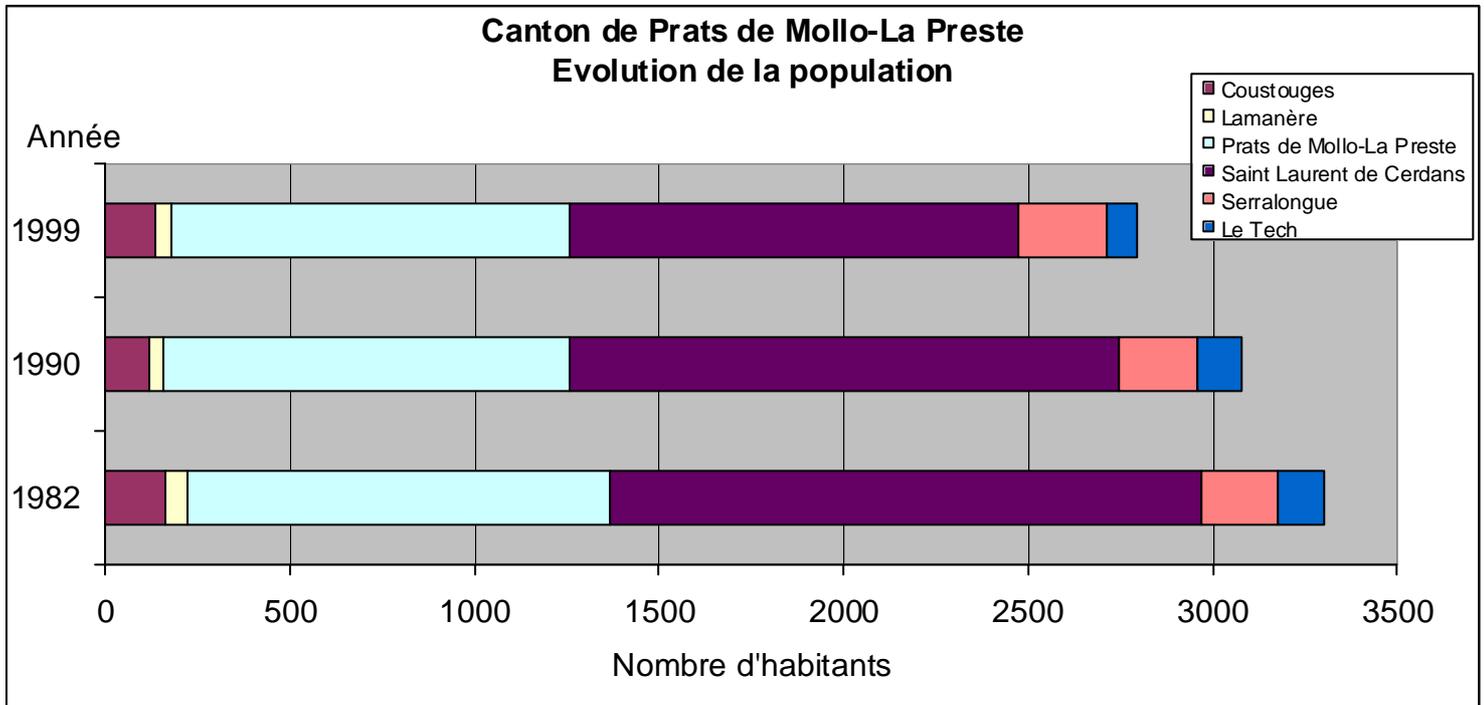
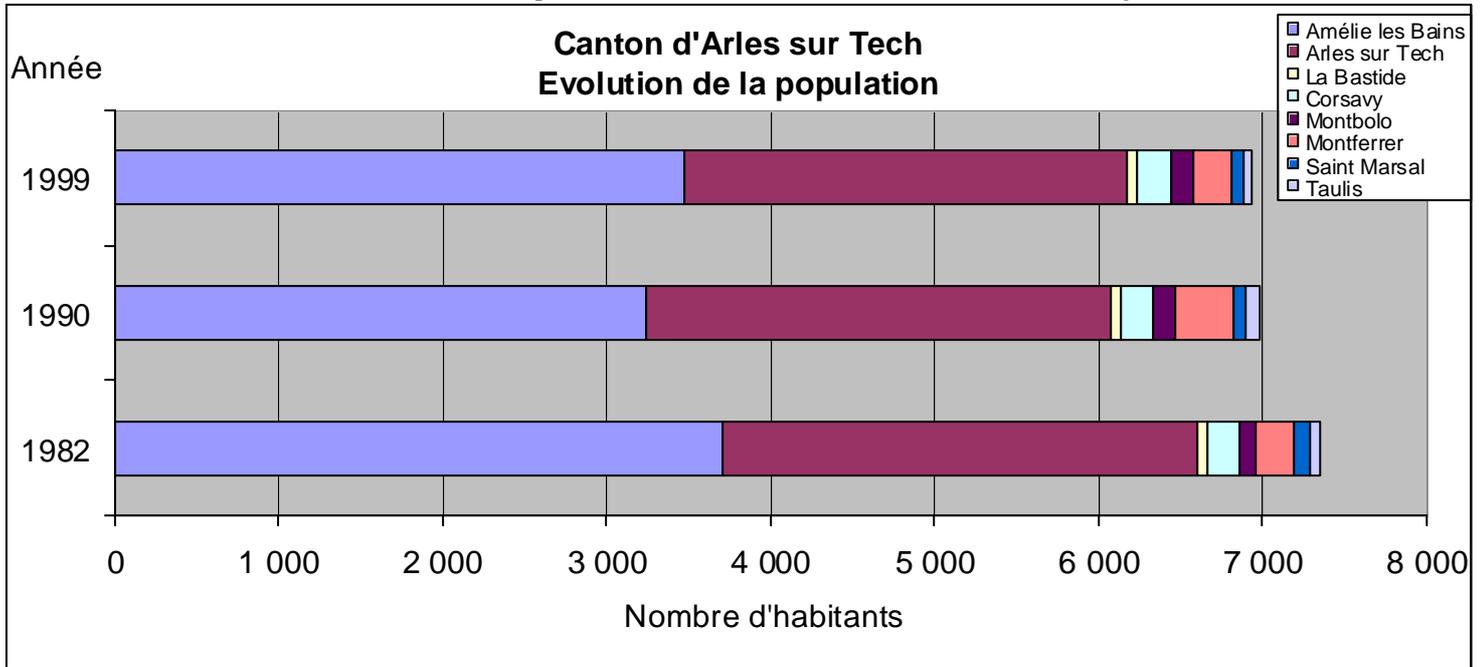
Il est intéressant de noter que ce phénomène d'émigration n'a eu ni la même ampleur, ni la même régularité dans le haut et dans le bas Vallespir. Ce mouvement cesse ou est compensé par les arrivées, dès le recensement de 1954 dans la zone basse, alors qu'à cette même date, la zone de montagne continue de perdre ses effectifs. Mais les mouvements naturels, s'ils sont catastrophiques dans le haut Vallespir, ne suffisent pas à expliquer la différence d'évolution de ces deux régions : le taux de natalité est plus faible en zone de montagne alors que le taux de mortalité y est plus élevé.

	1846	1886	1911	1968	1982	1990	1999	2004 ³	2005	2006	Surface (km ²)	Densité 1999
Canton d'Arles sur Tech					7 356	6 981	6 936				186	37
Amélie les Bains	1 503	2 477	2 505	3 700	3 713	3 239	3 475		3 644		29	118
Arles sur Tech	2 425	2 132	2 403	2 760	2 889	2 837	2 700				29	94
La Bastide					65	64	61		95		16	4
Corsavy	974	673	884	327	190	194	204			198	47	4
Montbolo	443	256	250	225	105	133	145	195			22	7
Montferrer	829	621	596	215	226	353	221			202	22	10
Saint Marsal					104	77	85				15	6
Taulis					64	84	45				6	7
Canton de Prats de Mollo					3 301	3 081	2 798				279	10
Coustouges	616	480	531	207	163	119	134				17	8
Lamanère	864	488	514	113	60	37	44	60			24	2
Prats de Mollo-La Preste		2 630	2 751	1 370	1 142	1 102	1 080			1 141	145	7
Saint Laurent de Cerdans	2 524	2 521	3 022	1 992	1 607	1 489	1 218	1 267			45	27
Serralongue	886	763	791	244	205	210	238			262	23	10
Le Tech		508	512	152	124	124	84				25	3
Canton de Céret	5 700	6 212	6 235	7 535	9 291	10 286	10 775				108	100
Reynès	851	818	798	692	787	964	1 203	1 258			28	44
Céret	3 519	3 818	3 921	5 654	6 798	7 285	7 291			7 568	38	193
Maureillas Las Illas	1 330	1 576	1 516	1 189	1 706	2 037	2 281			2 548	42	54
TOTAL							20 509					

Population sans double compte, Surface, Densité
(Source INSEE 1846, 1886, 1911, 1968, 1982, 1990, 1999)

■ : non disponible

³ Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements.



Depuis 1968, on constate une augmentation de la population totale du Vallespir : on passe de 18 780 habitants en 1968 à 20 509 habitants en 1999.

Cependant, pour les cantons de Prats de Mollo et d'Arles sur Tech, la chute de la population amorcée au début du siècle continue, alors que pour le canton de Céret, la tendance s'inverse.

Le canton de Céret étudié ici ne prend en compte que les trois communes concernées par le diagnostic du territoire forestier du Vallespir : Reynès, Céret et Maureillas Las Illas. Contrairement aux deux autres cantons du Vallespir, celui-ci est en constante augmentation depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Les raisons de son attractivité sont à trouver pour l'essentiel autour de la commune de Céret, qui, grâce à son statut de sous-préfecture, concentre de nombreux services déconcentrés des administrations (sécurité, environnement, urbanisme, emploi, équipement, éducation, etc.). En outre, par sa position géographique, elle est une véritable porte d'entrée du Vallespir, au cœur d'un bassin d'emploi et d'un bassin de vie (ville Pôle selon la définition de l'INSEE). Son activité économique traditionnelle est basée sur la cerise, le mimosa, mais aussi le textile et la fabrication d'espadrilles. Aujourd'hui, elle connaît une forte attractivité touristique grâce à son patrimoine culturel de renommée nationale et son Musée d'Art Moderne, comptant des œuvres d'artistes majeurs du XX^{ème} siècle : Picasso, Matisse ou encore Soutine.

Globalement, entre 1982 et 1999, sur le canton d'Arles sur Tech, la population semble avoir diminué légèrement (-5%). Sur les huit communes du canton, Amélie les Bains et Arles sur Tech concentrent près de 90 % de la population, proportion stable entre 1982 et 1999. Cette concentration de la population du canton s'explique d'une part, par leur position stratégique, et d'autre part, par l'activité historique des communes concernées. Leur emplacement sur la Route Départementale 115, à l'entrée du canton, leur garantit une desserte aisée et une relative proximité de la plaine et des villes plus importantes (Céret, Le Boulou, Perpignan). De plus, dans le cas d'Amélie les Bains, le thermalisme est un facteur d'attractivité (35 500 curistes en 1996 et 18 000 accompagnants). Quant à Arles sur Tech, elle peut se prévaloir d'un patrimoine culturel fort et attractif, générant une activité touristique significative (métallurgie et travail du fer au XIX^{ème} siècle, Art roman).

Notons que les premiers chiffres du dernier recensement réalisé pour certaines communes du canton d'Arles sur Tech (Amélie les Bains et La Bastide en 2005, Corsavy et Montferrer 2006, Montbolo en 2004) révèlent une légère inversion de tendance : la population totale serait en augmentation entre 1999 et aujourd'hui. Cependant, ce constat ne pourra être

confirmé que lorsque l'intégralité des communes du canton aura été recensée.

Le canton de Prats de Mollo connaît un recul plus important du nombre d'habitants. En 17 ans, la population totale a baissé de 15 % (22 % depuis 1975). Les communes de Prats de Mollo-La Preste et de Saint Laurent de Cerdans regroupent plus de 80 % de la population du canton. A l'image d'Amélie les Bains, Prats de Mollo-La Preste bénéficie de la présence de thermes réputés. Saint Laurent de Cerdans doit sa prospérité, dès le XV^{ème} siècle aux industries liées au bois (châtaignier), au fer et au textile (tisseries et espadrilles catalanes). Aujourd'hui, même si la plupart des fabriques ont fermé leurs portes dans les années 1970, « les Toiles du Soleil » et « Vallespir Pied Léger » continuent de produire tissus et espadrilles. De plus, la commune a su se reconverter grâce au tourisme et aux activités annexes dont le Golf de Falgos est l'exemple le plus notable.

Comme pour le canton d'Arles sur Tech, depuis 1999, la population semble augmenter à nouveau. Cette tendance devra être vérifiée également avec la totalité des chiffres du dernier recensement pour être définitive.

➤ Pyramide des âges

	1990		1999	
	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Canton d'Arles sur Tech	4 108	2 879	4 061	2 880
Canton de Prats de Mollo	1 657	1 425	1 537	1 262
Canton Céret (3 communes de l'étude)	6 506	3 788	6 948	3 828
Total	12 271	8 092	12 546	7 970
Proportion	0,60	0,40	0,61	0,39

Evolution de la pyramide des âges entre 1990 et 1999

Source INSEE 1990 1999

La population est vieillissante : en 1999, hommes et femmes confondus, la tranche 60-74 ans est la plus importante sur les trois cantons du Vallespir. Entre 1990 et 1999, la répartition entre les plus de 60 ans et les moins de 60 ans reste inchangé : environ 40 % de la population est âgée de 60 ans et plus et 60 % a moins de 60 ans.

L'âge moyen est ainsi plus élevé que la moyenne départementale.

➤ Densité

Du fait de leur faible densité, les cantons de Prats de Mollo et d'Arles sur Tech, avec respectivement 10 et 37 hab./km², sont classés en zones de revitalisation rurale⁴. Une fois encore, les trois communes étudiées du canton de Céret se démarquent avec une densité de 100 hab./km², alors que la moyenne à l'échelle du territoire étudié reste faible : 35,8 hab./km².

e- Activités et occupation du sol

Malgré une population vieillissante, le Vallespir a respectivement 33 %, 34 % et 37 % de population active pour les cantons de Prats de Mollo, Arles sur Tech et Céret. La catégorie socio professionnelle la plus importante reste celle des retraités, avec un chiffre record pour le canton de Prats de Mollo (41%).

Notons enfin pour les cantons de Prats de Mollo et d'Arles sur Tech, un fort taux de résidences secondaires (46 %).

La disparition des industries de la vallée explique peut être la faible part de population active dans le Vallespir. Alors qu'hier l'industrie du fer faisait quasiment toute la vallée, aujourd'hui, seulement l'élevage, le thermalisme et le tourisme permettent de maintenir un fragile tissu économique local.

Cependant, on peut citer, sur le canton d'Arles sur Tech, la présence de la plus importante entreprise du Pays Pyrénées-Méditerranée : l'unité papetière *d'Arjowiggins Appleton*. Fondée en 1911, l'unité de Palalda à Amélie les Bains est aujourd'hui centrée sur une production de papier à usage médical ou hospitalier et regroupe 300 salariés, recrutés essentiellement localement.

⁴ Les communes de ces cantons appartiennent, au 1^{er} janvier 2005, à une EPCI à fiscalité propre dont le territoire a une densité inférieure ou égale à 31 hab./km² : la communauté de communes du Haut Vallespir a une densité de 21 hab./km².

➤ Agriculture

- Les évolutions

		1988	2000	Evolution
Canton de Prats de Mollo	Nombre d'exploitations	60	57	-5 %
	<i>dont professionnelles</i>	26	28	+7,7 %
	SAU (ha)	4 333	3 236	-25,3 %
	<i>dont professionnelles</i>	3 289	2 727	-17,1 %
	Nombre d'UTA	94	74	-21,3 %
	<i>dont professionnelles</i>	47	51	+8,5 %
Canton d'Arles sur Tech	Nombre d'exploitations	73	63	-13,7 %
	<i>dont professionnelles</i>	17	24	+41,2 %
	SAU (ha)	3 259	2 795	-14,2 %
	<i>dont professionnelles</i>	2 441	2 241	-8,2 %
	Nombre d'UTA	71	64	-9,9
	<i>dont professionnelles</i>	32	39	+21,9 %
Canton de Céret	Nombre d'exploitations	623	403	-35,3 %
	<i>dont professionnelles</i>	188	140	-25,5 %
	SAU (ha)	4 221	3 591	-14,9 %
	<i>dont professionnelles</i>	3 375	3 223	-4,5 %
	Nombre d'UTA	570	375	-34,2 %
	<i>dont professionnelles</i>	386	294	-23,8 %
Département des Pyrénées-Orientales	Nombre d'exploitations	11 873	6 902	-41,9 %
	<i>dont professionnelles</i>	5 409	3 568	-34 %
	SAU (ha)	97 203	92 618	-4,7 %
	<i>dont professionnelles</i>	82 693	80 573	-2,6 %
	Nombre d'UTA	16 607	11 760	-28,5 %
	<i>dont professionnelles</i>	13 433	10 315	-25,8 %

Evolution du nombre d'exploitations, de la SAU, et du nombre d'UTA entre 1988 et 2000

Source : Agreste Recensement Agricole 2000

Sur le canton de Prats de Mollo, la baisse du nombre d'exploitations semble avoir été enrayerée (-8 % alors que l'ensemble du département est à -42 %). Les exploitations professionnelles retrouvent même le seuil de 1979 et elles continuent d'augmenter leur représentativité (+31 % en 1979, +42 % en 1988, +50 % en 2000). On peut également relever une baisse globale de 25 % de la Surface Agricole Utile (SAU).

Sur le canton d'Arles sur Tech, en 30 ans, le nombre d'exploitations a été divisé par plus de quatre. La plus forte chute ayant été enregistrée entre 1970 et 1979. Le nombre d'exploitations est relativement faible mais assez stable ces dernières années (on note même

une légère hausse pour les exploitations professionnelles depuis 1988). La SAU est à peu près constante depuis 1988.

A l'échelle du canton de Céret, le profil de l'agriculture a radicalement changé en 20 ans : en 1979, la vigne représentait plus de 50 % du territoire, alors qu'aujourd'hui, c'est la superficie toujours en herbe (STH) qui occupe la moitié du sol. Il n'en demeure pas moins que, ramenée sur la SAU pondérée, la part relative de chaque filière situe la viticulture à part égale avec les cultures fruitières (plus de 30 %), l'élevage à 16 % et les cultures légumières à 9 %. Ici, à l'inverse du haut Vallespir, l'élevage ne représente que 5 % des exploitations.

On observe depuis 1988, une chute de 35 % du nombre d'exploitations (-55% depuis 1979).

Enfin, on peut relever, sur le canton de Céret, la présence d'un secteur professionnel spécialisé (90 % de la SAU pour 188 exploitations professionnelles) qui côtoie des exploitants pluriactifs sur de petites unités (10 % de la SAU pour 623 exploitations).

- Les productions

L'élevage reste la pièce maîtresse de l'économie agricole en Vallespir.

L'évolution du nombre d'exploitations de 1970 à 2000 reflète l'importante déprise agricole du Vallespir. Cependant, le dernier recensement agricole montre que l'on peut y apporter quelques nuances.



L'agriculture du Vallespir consiste traditionnellement en un système d'élevage extensif et transhumant de bovins allaitants. Au XIX^{ème} siècle, l'élevage ovin pour la production de laine est très développé. Avec la crise du tissage, le nombre d'élevages d'ovins a énormément diminué. Un revirement très marqué vers l'élevage des bovins allaitants s'est opéré dans les années 1980 en raison du cours de la viande et surtout du gain en facilité du travail, l'élevage ovin étant à l'inverse très contraignant. Notons tout de même, la véritable explosion du cheptel équin ces dernières années.

Les éleveurs bovins produisent des viandes telles que « la Rosée des Pyrénées » et le « Vedell », marques de qualité initiées en 1992. Ces labels permettent aux éleveurs adhérents de mieux valoriser leurs produits par rapport aux cours de l'export, et de conforter les chiffres

d'affaire à taille de cheptel constant. Les exploitants élèvent également des broutards, qui sont exportés vers l'Espagne.

Les éleveurs ovin et caprin vendent leurs animaux à la Coopérative Ovine des Pyrénées-Orientales. Celle-ci a établi une marque de qualité « l'agneau catalan », en 1994. Cette viande est en voie de labellisation officielle « label rouge ».

Les fromages et les productions des apiculteurs sont écoulés en vente directe sur les marchés locaux, les foires agricoles, et lors de manifestations villageoises. Les principaux marchés sont ceux d'Amélie les Bains et Céret. Les foires les plus réputées sur la zone sont : la foire aux chevreaux d'Arles sur Tech et la foire aux bovins de Prats de Mollo. Les exploitants participent également à la foire au gras de Céret.

Les productions de volailles peuvent être commercialisées grâce à la vente directe à la ferme ou grâce à la vente sur les marchés, aux « supérettes », ou épiceries.

Concernant le maraîchage en Vallespir, il est difficile car il faut, sur des pentes raides, créer des terrasses et mettre en place un système hydraulique adéquat. Les contraintes spécifiques au Vallespir sont le ravinement, la dévastation des cultures par les sangliers et la sécheresse en hiver. Parce que les exploitations sont situées en altitude, il y a un décalage entre les productions du Vallespir et celles de la plaine. Cette particularité peut être aussi perçue comme un atout puisque les fruits et légumes arrivent à des moments différents sur les marchés. Ce décalage entraîne un besoin de diversification de la production, qui est écoulée sur le marché de Céret et par des paniers livrés à domicile : la vente directe est favorisée. Notons que les marrons biologiques sont exportés et bénéficient d'un débouché intéressant.

- Le foncier

Les terres restent peu disponibles pour les exploitants non seulement parce qu'elles sont chères ou invendues (propriétaires retraités ou étrangers) mais aussi parce qu'elles sont boisées ou embroussaillées (difficultés de mise en valeur). Même s'il est bien maîtrisé, le foncier présente une situation de blocage en Vallespir. Les exploitants ne sont généralement pas propriétaires de leurs terres, mais ont des baux. Les propriétaires fonciers hésitent de plus en plus à s'engager dans ce type de contrats (9 ans), contraignants et peu rentables. Ce système présente un inconvénient majeur : les exploitants n'investissent pas et ne font pas les travaux nécessaires à l'entretien de terres qui ne leur appartiennent pas, ou desquelles ils peuvent être privés l'année suivante.

Enfin, les zones d'estives, appartenant soit à l'Etat, soit à la commune, soit à des propriétaires privés, représentent des intérêts pour les chasseurs. Le dynamisme de chacun et la concertation entre tous devraient permettre de mener des opérations cohérentes et durables en faveur, par exemple, du sylvopastoralisme.

- Pastoralisme



Le pastoralisme a été de tous temps l'activité principale sur le massif. Il a augmenté jusqu'au siècle dernier, jusqu'à dépasser les possibilités naturelles du massif. Feux pastoraux et surpâturage, ajoutés à l'exploitation quasi industrielle des charbonniers au profit des mines de fer, ont eu des conséquences néfastes sur la forêt, faisant disparaître la sapinière et cantonnant

les feuillus aux zones de fortes pentes ou très rocheuses.

Depuis 20 ans, suite à un déclin qui semblait irréversible, un renouveau très net s'installe, lié à la mise en place des primes à la vache allaitante ou à la valorisation des ventes grâce aux labels obtenus.

Aujourd'hui, le pâturage contrôlé permet de maintenir des milieux ouverts, voire d'entretenir des pare-feux. Mais le manque de moyens ne permet que trop rarement d'embaucher un berger et d'avoir les équipements nécessaires, indispensables à la surveillance du troupeau et à la gestion des estives.

En forêt publique, on retrouve l'activité pastorale essentiellement au sein de la forêt domaniale du haut Vallespir. Globalement, la forêt n'est pas surpâturée, mais les zones les plus intéressantes, plates et riches en ressource fourragère sont relativement peu importantes. De plus, cette ressource est concentrée sur les parties hautes, les moins fertiles, du fait du reboisement quasi complet de l'étage montagnard. Il y a donc localement surpâturage de certaines zones.

L'écobuage, pour l'ouverture des milieux, peut provoquer, lorsque les zones traitées sont importantes, des débordements de feux sur des zones où la végétation joue un rôle primordial pour stopper l'érosion (zones rocheuses, pentues ou sur les bords des érosions actives).

On constate également des problèmes de compétition, à l'étage subalpin, entre les animaux domestiques et la faune sauvage (isards, Grand Tétras, etc.). Cette cohabitation peut aussi

faciliter la transmission de maladies ou empoisonner des écosystèmes, du fait du traitement systématique des animaux montant en estive.

Cependant, le rôle de l'élevage dans la gestion environnementale des milieux est reconnue. En effet, le maintien de l'activité pastorale, par le biais de débroussaillages ponctuels et une surveillance effective des troupeaux peut augmenter la diversité biologique et diminuer les risques naturels.

Enfin, sur les parties les plus sèches de l'étage montagnard, le cloisonnement des massifs forestiers par le pâturage a un rôle déterminant en matière de prévention des incendies.

Selon la Chambre d'Agriculture, il y a 7 estives en Vallespir (Ouillat, Mitg, Tour du Mir, Estables, Coumelade, Bater, Le Fatg), réparties du Pic de Costabonne à la tour de Batère, auxquelles il faut ajouter des estives privées sur Serralongue et Prats de Mollo. Elles recouvrent les étages alpin, subalpin et une partie de l'étage montagnard. On compte sept Groupements Pastoraux en Vallespir pour un total de 6 150 hectares d'estives. On y recense 1107 bovins, 750 brebis, 1 020 ovins et 230 juments.

Hormis les pasquieres royaux, attribués aux villages possédant des estives et permettant de faire pâturer les bêtes en alpage, les éleveurs des autres communes ne sont pas sensés faire pâturer leur bêtes dans les alpages. Dans le cas contraire, il s'agit d'une simple tolérance de la part des autres agriculteurs. Aucun contrat durable n'est signé dans ce but.

Les principaux enjeux des estives en Vallespir sont la création d'un calendrier de pâturage strict, le financement de vachers pour exploiter au mieux la surface fourragère et la mise en place d'équipements (clôtures, parcs sanitaires, amélioration et entretien de points d'eau, aménagement et entretien de cabanes d'estives, maintien de l'accès aux estives).

- L'agrotourisme

En marge de leurs activités de production, les agriculteurs peuvent utiliser leur exploitation agricole comme ferme pédagogique, sous le label « Bienvenue à la ferme ». Ce dernier permet d'accueillir des groupes d'élèves dans le cadre de leur activité scolaire ou extra scolaire (centre de loisirs). Le label a pour objectif de valoriser l'accueil dans les fermes et les exploitations agricoles où les producteurs réservent un accueil de qualité et présentent leurs produits et leurs activités. Sur 62 fermes homologuées dans les Pyrénées-Orientales en 2006, 14 se trouvent dans le Vallespir (un chiffre au-delà de la moyenne par micro-territoire à l'échelle du département). Le programme se décline en un certain nombre de prestations : les

goûters et casse-croûte à la ferme, la ferme de découverte, les hébergements à la ferme, ou encore les produits de la ferme. 14 exploitations proposent ainsi en Vallespir leurs produits à la vente (fromages, viandes, miel, foie gras, fruits et légumes (cerises, abricots, pêches...) depuis Céret jusqu'à Prats de Mollo et Serralongue, sur l'ensemble de la vallée.

Des itinéraires de terroir sont également organisés par le Fédération du Tourisme de Terroir en Pyrénées-Orientales. De caves en fermes, les vignerons et éleveurs du Vallespir s'associent pour faire découvrir leurs productions.

➤ Thermalisme

Deux stations thermales se trouvent sur le territoire de la CFT du Vallespir à Amélie les Bains et La Preste, qui sont situées sur la même faille géologique. Ces deux sites sont gérés par la Chaîne Thermale du Soleil. Le thermalisme représente une activité importante pour l'économie de la vallée. Malgré une baisse de la fréquentation ces dernières années (de moitié en 20 ans), cette activité représente pour les élus un fort potentiel économique et un enjeu prioritaire pour le futur.



Amélie les Bains est la quatrième station thermale française : elle accueille environ 30 000 curistes par an. La Preste jouit encore d'une bonne réputation puisqu'à elle seule, elle accueille 2 500 curistes par an.

On estime la création d'un emploi pour huit emplacements de curistes. Ainsi, malgré le fait que les stations thermales entraînent une forme de saisonnalité, elles ont des conséquences positives sur le tourisme, l'hébergement, les services, l'artisanat, etc.

Cependant, leur fréquentation est très dépendante des politiques de financement de la sécurité sociale. Le thermalisme doit donc se préparer à de nouvelles perspectives, se moderniser et se diversifier.

➤ Tourisme

Le tourisme est ici abordé dans une dimension globale. Le tourisme lié à la forêt et au territoire de la CFT sera affiné dans une seconde partie.

Très marqué sur le littoral, le tourisme connaît, en Vallespir, une forme plus diffuse et douce.

Le haut Vallespir est essentiellement tourné vers le tourisme vert de type familial. Les principales causes d'attraction pour l'INSEE restent la montagne, la campagne et la forêt. Les valeurs de cet arrière-pays accueillant et reposant sont le gage d'une fréquentation régulière de touristes mais également de citoyens « catalans », en quête de tranquillité.

Après une activité économique axée sur l'exploitation des mines de fer, les tissages catalans puis la production de la pomme, le moyen Vallespir se tourne désormais vers le thermalisme, première cause d'attraction touristique citée.

Le bas Vallespir est principalement centré sur Céret, chef lieu de canton associé à l'image de la cerise primeur, mais également doté d'un Musée d'Art Moderne, de renommée internationale.

Economie fortement concentrée dans l'espace (zone littorale) et dans le temps (période estivale), le Pays Pyrénées-Méditerranée a réalisé, en 2006, un Schéma d'Aménagement et de Développement du Tourisme Durable pour donner un cadre stratégique de référence à cet enjeu important pour le territoire. Accompagner des projets durables et de qualité, les mettre en cohérence, homogénéiser les flux à l'échelle du territoire sont les objectifs de cette démarche concertée.

Le projet s'inscrit dans une démarche de tourisme durable qui va permettre de prendre en compte les besoins de l'environnement, des habitants, des entreprises locales et des visiteurs. Cette stratégie territoriale concerne toutes les formes de développement, d'aménagement ou d'activités touristiques qui respectent et préservent, à long terme, les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribuent, de manière positive et impartiale, au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent et séjournent sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée. Ainsi, les orientations stratégiques proposées dans ce document s'articulent autour de deux axes fondamentaux : l'organisation de l'offre et les démarches transversales.

Le défi de la construction d'une offre touristique innovante et valorisante pour le territoire est d'avoir une vision globale de l'espace tout en conjuguant des objectifs multiples et variés. Ainsi, le programme détaillé du projet déjà réalisé et à mettre en œuvre s'inscrit dans une logique qui permettra de :

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel en contrôlant l'impact du tourisme dans les lieux et en encourageant les activités qui les soutiennent.

- Sensibiliser et informer le public en communiquant sur les qualités du territoire et en offrant des moyens pédagogiques de découverte.
- Créer une offre touristique spécifique et qualitative en donnant une dimension et une qualité minimum aux réalisations touristiques et aux prestations de biens et services.
- Préserver la qualité des espaces de vie des habitants en contrôlant l'emplacement et le style de tout nouveau développement touristique, en maîtrisant la fréquentation touristique et en évitant la prolifération de projets concurrentiels économiquement non viables.
- Assurer le développement économique et social en développant de nouvelles opportunités commerciales dans l'espace et dans le temps, en mettant en place une synergie entre les acteurs économiques et en soutenant ainsi les conditions d'emploi durable.

En outre, en 2006, le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée a été labellisé Pôle d'Excellence Rurale, appel à projet national pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation. Sur les quatre thématiques proposées, le Pays Pyrénées-Méditerranée a souhaité se positionner sur la promotion des richesses naturelles, culturelles, et touristiques, avec un projet territorial intitulé « Destination Pyrénées-Méditerranée : La construction d'une offre touristique innovante et valorisante pour le territoire ». Ce projet est composé de six opérations regroupées en quatre thématiques :

1-Le tourisme de terroir

Opération n°1 : Création d'une vitrine pour le Tourisme de terroir sur la Côte Vermeille

2-Le tourisme sportif de pleine nature

Opération n°2 : Création d'un site VTT labellisé FFC en Vallespir

Opération n°3 : Création d'un circuit VTT dans les vignes des Apres

3-Le tourisme culturel

Opération n°4 : Création d'un Centre d'Interprétation du massif des Albères

Opération n°5 : Création d'un Centre d'Interprétation du Vallespir

4-La mise en œuvre d'une solution globale de développement touristique utilisant les nouvelles technologies

Opération n°6 : Déploiement du système Constellation en Pays Pyrénées-Méditerranée

Les pôles touristiques attractifs :

+ **de 90 000 visiteurs / an** : **Le musée départemental d'Art Moderne de Céret** (environ 90 000 visiteurs par an) mais qui, selon les expositions programmées, peut atteindre les 146 485 visiteurs à l'exemple de l'année 2005.

+ **de 80 000 visiteurs / an** : **Les Gorges de la Fou** (communes d'Arles sur Tech et Corsavy). Entre 2000 et 2001, les Gorges ont accueilli 84 377 visiteurs, ce qui en fait, avec le musée d'Art Moderne de Céret, l'un des principaux sites patrimoniaux du département des Pyrénées-Orientales en terme de fréquentation.

+ **de 30 000 visiteurs / an** : **Les thermes de la Chaîne thermale du Soleil** (Amélie les Bains, La Preste) qui ont généré en 2001 selon la Fédération thermale la venue de 36 370 curistes en Vallespir avec Amélie les Bains qui demeure la station thermale la plus fréquentée du département des Pyrénées-Orientales puisque elle concentre 74 % de l'activité thermale départementale avec 30 000 curistes.

+ **de 20 000 visiteurs / an** : **L'Abbaye d'Arles sur Tech** a accueilli 22 285 visiteurs en 2005.

La Féria de Céret est un événementiel sur 3 jours qui a vu en 2006 une fréquentation de 20 000 personnes le samedi soir.

+ **de 10 000 visiteurs / an** : **Le Fort Lagarde** à Prats de Mollo, en 2005, a reçu 13 395 visiteurs.

+ **de 5 000 visiteurs / an** : **Le Festival Folklorique International d'Amélie les Bains** génère une fréquentation sur une semaine d'environ 8 000 personnes par an.

Mont'Ôz'Arbres à Prats de Mollo accueille 7 600 personnes par an en moyenne sur les 5 mois d'ouverture (130 jours ouvrables).



La fête de l'ours à Prats de Mollo, à Saint Laurent de Cerdans et Arles-sur-Tech est aussi un événement important qui, en outre, marque de manière identitaire la haute vallée.

- R E T E N O N S -

La vallée du Tech et le Vallespir sont équipés d'outils performants pour un développement cohérent et concerté du territoire.

Le Vallespir est organisé administrativement.

Le territoire a globalement conservé un nombre d'habitants qui reste faible. Cependant, la population a sensiblement vieilli et le bas Vallespir se démarque du haut Vallespir avec un renouveau de sa population et de ses activités.

Agriculture, thermalisme et tourisme sont les principales activités économiques du territoire. Elles ont un véritable potentiel mais demandent une réflexion concertée sur le moyen et le long terme.

2- Le patrimoine culturel

a- Histoire du territoire

On peut retenir deux faits marquants dans l'histoire du Vallespir qui ont eu un impact sur les paysages, le milieu naturel et la forêt.

➤ L'industrie du fer



En Vallespir, la dynamique forestière a été intimement liée à celle de l'industrie minière et plus particulièrement de la sidérurgie.

Depuis l'époque romaine, la forêt fournit le combustible indispensable à la métallurgie. Le bois est réduit en charbon sur les lieux même d'exploitation. Au cours du Moyen Age, deux procédés de carbonisation sont utilisés. Le charbonnage en meule, qui perdure jusqu'au début du XX^{ème} siècle et le charbonnage en fosse imposé au XIV^{ème} siècle par le roi d'Aragon dans le cadre des mesures protectionnistes à l'égard des forêts.

Ajouté aux besoins en bois des habitants de la vallée pour la construction et pour le chauffage, l'énorme quantité de combustible utilisé par les forges et les scieries conduisent les forêts à être exploitées au delà de leurs possibilités de régénération ; à tel point qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, il restait très peu de surfaces boisées. Chêne et hêtre, à la faculté de repousser de souche, sont réduits en taillis, au détriment du sapin, plus fragile. La limite supérieure de la forêt est abaissée par l'exploitation des pinèdes d'altitude.

On peut considérer que pour une production de 60 tonnes de fer dans l'année, la forge consomme 180 tonnes de charbon, qui nécessitent 1 000 tonnes de bois.

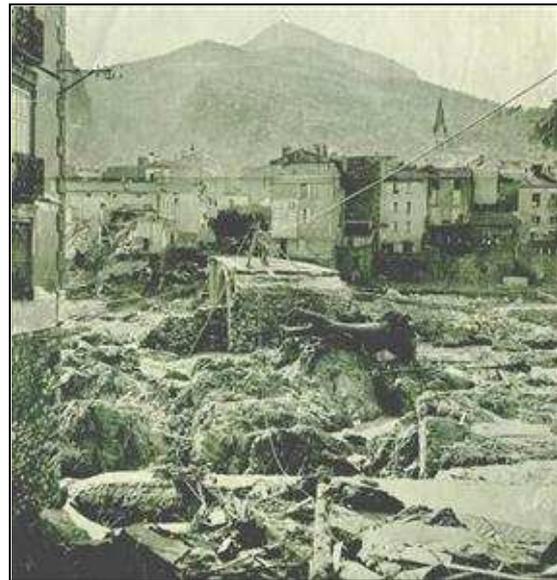
Dans les années 1850, la capacité de production des forges est à son optimum, pourtant, la méthode directe de production est à bout de souffle. Concurrence étrangère, pénurie de combustible, augmentation des coûts de transport, ruinent peu à peu la métallurgie directe. En 1923, le glas sonne pour la dernière forge d'Arles sur Tech et en 1996, la fermeture des mines de Batère clôture plus de deux mille ans d'histoire.

➤ L'Aiguat

L'événement majeur qui bouleverse l'équilibre du Vallespir est l'Aiguat de 1940.

Le Vallespir a toujours été victime des crues du Tech. Les habitants de la vallée connaissent les risques provenant de son cours d'eau et de ses affluents : les dégâts matériels et humains qu'ont provoqué les violentes précipitations de 1763 et de 1842 restent dans les mémoires. Mais aucune crue n'avait encore jamais causé de telles conséquences.

Le «cataclysme de 1940» (*J.RIBES 1983*) est expliqué par une série d'événements successifs, ayant contribué à provoquer la catastrophe. Des pluies presque ininterrompues depuis le début du mois d'octobre 1940, d'épaisses couches de neige sur les sommets les 10 et 11, puis le 16 octobre, qui fondent avec une rapidité étonnante, gorgent d'eau les sols de la vallée. La situation était propice à l'inondation et les pluies diluviennes du 17 octobre forment des crues gigantesques dans les bassins du Tech et



de ses affluents. Les sols étant fragilisés de par leur teneur en eau, les ruissellements sur les pentes abruptes du Vallespir entraînent les roches, les arbres et provoquent notamment, un énorme glissement de terrain à l'Avellanosa (Prats de Mollo), dont on peut encore voir les traces aujourd'hui. Des coulées de boues se forment, mettant en mouvement toute la masse solide disponible et des sources, méconnues jusqu'alors, jaillissent de terre avec un débit considérable.

Après trois jours d'horreur pour les habitants de la vallée, le bilan est lourd : plus de quarante morts, la destruction de hameaux (la moitié du village du Tech est emporté avec son église, son cimetière, ses habitations), de mas, d'entreprises, et d'ouvrages d'art.

A la suite de cette catastrophe, les services de Restauration des Terrains de Montagne reboisent le Vallespir afin de remédier à l'érosion des sols et de réduire le risque inondation. Ils exproprient sur plus de 10 000 hectares de terres, pour cause d'utilité publique. Cette acquisition de terrain, pour une somme modique, est à l'origine de la forêt domaniale du Haut Vallespir. Accablée par les pertes humaines et matérielles, une large partie de la population

quitte la vallée. Les fils d'exploitants qui étaient voués à devenir agriculteurs changent d'orientation.

En quelques années, la démographie diminue de moitié en Vallespir. Selon J.RIBES, la population de Prats de Mollo passe de 2 000 en 1935 à 1 400 en 1960, tandis que le nombre d'agriculteurs diminue de 109 à 51. Il faut dire que les unités de productions (tissages) du village avaient été détruites par l'Aiguat. Saint Laurent de Cerdans devient le principal pôle industriel, au sein de la vallée verte (de Saint Laurent de Cerdans à Coustouges), en Vallespir.

Les décades qui suivirent la catastrophe de 1940 furent sans pitié pour l'économie locale :

- l'agriculture de montagne subit en effet la concurrence de l'agriculture de plaine, très mécanisée et les quotas laitiers sont instaurés,
- les industries artisanales d'espadrilles et de tissages continuent à fabriquer des produits de qualité, mais chers par rapport aux produits d'Extrême Orient, ou même ceux d'entreprises françaises, à grosse unité de production. Pour illustrer cette dégradation économique, il suffit de considérer l'évolution de l'activité sandalière à Saint Laurent de Cerdans : 14 entreprises employant 450 ouvriers en 1950, un artisan (3 salariés) et une entreprise d'une vingtaine d'employés demeurent aujourd'hui,
- Le châtaignier perd son débouché,
- La mine de Batère, qui avait permis l'établissement d'un véritable village en son site (140 habitants) ne résiste pas à la concurrence mauritanienne et brésilienne et a fermé, après un déclin progressif, au début des années 1980.

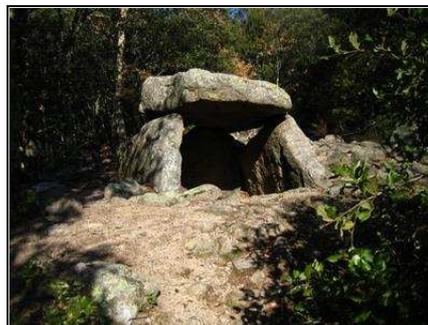
b- Patrimoine, arts et savoirs-faire locaux

Le nom même de Vallespir tire son origine d'une étymologie latine qui renvoie à une appréciation environnementale des Romains : la vallée âpre. L'origine de ce nom implique l'existence d'une unité territoriale cohérente déjà perçue par les Romains, bien que les limites du territoire soit difficilement perceptibles de nos jours.

Le Vallespir fait l'objet, en 2007, d'une étude réalisée par le Pays Pyrénées-Méditerranée pour la labellisation du territoire au titre de « Pays d'Art et d'Histoire ». Il s'agit avant tout,

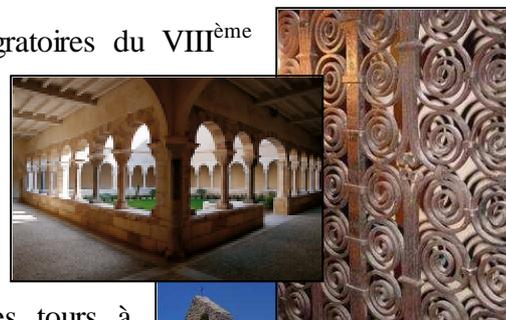
dans la démarche entreprise auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, de faire reconnaître le Vallespir comme une entité géographiquement et culturellement cohérente avec une importante richesse patrimoniale.

L'histoire du Vallespir remonte à la Préhistoire et traverse le temps en laissant derrière elle les traces des différentes périodes. Depuis le Néolithique, le territoire a su produire les richesses nécessaires au développement de l'activité humaine : eau, fer, bois, soleil, cultures, élevage, etc. C'est également un lieu de passage



historique, qui a vu les troupes d'Hannibal en 218 av. J.C. passer par le Col d'Ares, la *Via Domitia* non loin, ou encore l'épisode de la Retirada en 1939, véritable fuite des espagnols face à la guerre en Espagne.

La religion chrétienne prend racine avec les mouvements migratoires du VIII^{ème} au XI^{ème} siècle. Les premiers monastères, prieurés, abbayes, et églises voient le jour et l'art Roman laisse son empreinte sur la plupart des monuments du Vallespir.



Enfin, l'architecture militaire constitue également un patrimoine remarquable en Vallespir. Il s'agit notamment des tours à signaux, des remparts de Prats de Mollo, du Fort Lagarde et du fort les Bains, tous deux construits par Vauban au XVII^{ème} siècle.



Communes	Sites archéologiques	Monuments Historiques Classés	Monuments Historiques Inscrits
Amélie les Bains-Palalda	25	Fort les Bains Thermes Romains	
Arlès-sur-Tech	26	Abbaye Dolmen « Caixas de Rodlan »	Chapelle de Ruiferrer Eglise Santa Creu Tour de St Sauveur Villa Las Indis
Bastide (La)	1		
Céret	34	Eglise St Pierre Fontaine publique des « Nou Raigts » Monuments aux morts Pont du Diable	Château d'Aubiry Portal d'Espagne
Corsavy	12		Eglise St Martin
Coustuges	1	Eglise paroissiale St Marie	
Lamanère	3	Tours de Cabrens	
Maureillas Las Illas	27	Chapelle de St Martin de Fenollar et son enclos Eglise St Michel de Ruinoguès	
Montbolo	8		Eglise paroissiale St André
Montferrer	10	Eglise paroissiale de Ste Marie Eglise paroissiale Ste Juste et Ste Ruffine	
Prats de Mollo-La-Preste	16	Pont Ste Lucie Porte d'Espagne Fort Lagarde et souterrain Remparts	Ermitage Notre Dame du Coral Tour de Mir
Reynès	12		
Saint Laurent de Cerdans	10		Mas de Cremadells
Saint-Marsal	8		
Serralongue	6	Eglise de l'Assomption de la Vierge Tours de Cabrenc	Le Conjurador
Taulis	1		
Tech (Le)	5		

Monuments historiques classés ou inscrits

Source : Ministère de la Culture - Bases de Données Patriarche et Mérimée

Aujourd'hui, comme en témoigne le tableau ci-dessus, le Vallespir peut se prévaloir d'une grande richesse patrimoniale et culturelle. Il convient néanmoins de préciser que cet état des lieux ne tient pas compte de tous les édifices et sites non protégés et pourtant remarquables et remarquables. Le bas et le moyen Vallespir, ainsi que la commune de Prats de Mollo-La Preste sont particulièrement dotés en monuments historiques et sites archéologiques.

Ainsi, la vallée possède un important patrimoine agricole et industriel (mas, canaux d'irrigation, forge, moulin, etc.), mais également des pratiques collectives et des savoirs-faire traditionnels toujours vivants qui offrent un ferment exceptionnel à la vie du territoire et à la compréhension de son identité.

La culture catalane marque fortement ce territoire. Le catalan est une langue encore parlée de nos jours et qui revit même fortement depuis ces dernières années. Il est notamment enseigné

dans les écoles. Les contacts avec le versant sud de la chaîne des Pyrénées sont quotidiens. Le territoire a conservé des relations et des échanges économiques ou familiaux avec la Catalogne sud (Le Ripollès, La Garrotxa et l'Alt Empordà).

De nombreuses fêtes et traditions ont perduré, et montrent que le Vallespir a conservé une culture traditionnelle vivante qui rend ce territoire original. La plus célèbre est la fête de l'Ours qui se déroule à Arles sur Tech, Saint Laurent de Cerdans et Prats de Mollo-La Preste. Elle date du XV^{ème} siècle et raconte une vieille légende mettant en scène une jeune bergère enlevée par un ours, et les villageois partant à sa recherche. La sardane, le carnaval, les feux de la Saint Jean, la fèria de Céret et autres processions religieuses (Sanch, Rodella, San Jordi, etc.) sont autant de fêtes traditionnelles qui se déroulent tout au long de l'année sur tout le territoire du Vallespir.



Enfin, la fabrication de tissus catalans est une activité économique significative pour le haut Vallespir. Il s'agit d'une gamme de linge de table catalan en coton supérieur teint, du torchon traditionnel au service de table coloré. Les habitants de Saint Laurent de Cerdans tissaient la toile selon un savoir-faire transmis de génération en génération. De cette tradition est née l'espadrille, la fameuse « *vigatana* ».

Arles sur Tech, important centre industriel connu pour ses forges et ses fabriques de chocolats devient aussi un centre textile. L'essor des filatures nord catalanes fut tel qu'elles finirent par exporter une bonne partie de leur production. Il en fut de même avec la production sandalière qui atteignit aussi Prats de Mollo où Abdon Bô fonda en 1884 des ateliers mécaniques. En dehors de Saint Laurent et Prats de Mollo, d'autres communes du Vallespir (Coustouges, le Tech, Lamanère, Céret) connurent également l'implantation d'ateliers artisanaux ou industriels. En 1956, Guillaume Julia, maire de Saint Laurent et dirigeant de la coopérative de production « Union sandalière », évaluait à 3 300 000 le nombre de paires d'espadrilles et autres chaussures produites dans tout le haut Vallespir. Cependant, dès 1953, la conjoncture n'était plus aussi favorable. En 1978, « l'Union sandalière » ferme, suivie par d'autres entreprises. A Saint Laurent de Cerdans, l'usine rebaptisée « Les toiles du Soleil » continue, dans le respect de la tradition, à marier l'authenticité des toiles et leur renouveau.

c- Paysages



Le Vallespir occupe le versant sud du massif du Canigou. Climat montagnard en altitude, doux et ensoleillé en bas des pentes, il est parcouru de torrents et de sentiers accidentés. Les rivières, canaux, ravins et torrents laissent des traces fortes et permanentes dans le paysage du massif du Canigou. Ils sont, de plus, l'une des plus importantes structures de liaison et constituent le support territorial de l'origine du développement et de l'urbanisation.

La vallée du Tech est une vallée en cul de sac, plus fermée et plus encaissée que la vallée de la Têt sur le flanc nord. Son flanc est donc plus raide avec des villages aux maisons ouvertes vers le sud, et généralement situés, soit le long du fleuve, soit en contre-haut sur une deuxième ligne intermédiaire pour échapper aux crues.

Depuis Céret, tous les villages se trouvent sur la rive gauche à l'exception de Céret, Reynès et Amélie les Bains-Palalda qui s'est développé sur la rive droite plus tardivement autour des bains « d'Arles ». Ils sont généralement situés légèrement au-dessus du fleuve et seuls quelques hameaux se sont constitués autour de forges, parfois raccordés aux villages.



La route est l'axe de développement des villes et villages et les extensions sont faites presque uniquement le long de cet axe routier. Les entrées et sorties des villages se font donc à travers une zone mixte de blocs d'habitations, de pavillons, de commerces (supermarchés...), d'ateliers, et locaux industriels.

